



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 23 mai 2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER- Denis PELLISSIER-Christophe TORREGROSSA-Nelly GUILLET -Rachel MAGNIN -Nicolas MORFIN -Dominique GUILLET- -Anthony AUDRAPT- Magalie ANTRESSANGLE- Delphine FAUCHEUX-

Secrétaire de séance : Nelly GUILLET

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey – BOUCHIER Marlene- BOUCHIER Dorian- Jean Léo PONCON

Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois avril
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants
4. Chapelle de la Mure : bilan financement participatif, planning prévisionnel des travaux ...
5. Règlement et convention terrasses sur domaine public
6. Projet de convention pour accueil Chantier jeunes
7. Organisation Périscolaire 2022-2023
8. Compte rendu commission Environnement :
 - Droit de préférence sur parcelle forestière
 - Alpage Chironne
 - Règlement Affouages 2022
9. Matériel déneigement :
 - Validation matériel suite appel d'offre
 - Souscription emprunt
10. Aménagements Urbains et Traversées village :
 - Compte rendu commission aménagement voirie départementale
 - Convention dispositif centre-ville et village
 - Avancement de la recherche de financements
 - Décision sur projet d'aménagement d'équipements sportifs complémentaires
11. Compte-rendu commission urbanisme et avancement révision du Plan Local Urbanisme
12. Baraquements
 - Echanges sur le devenir de l'ancienne chapelle
 - Bilan travaux et prochaines étapes
13. Gelinotte :
 - Bilan rapport études de sol et de structure
 - Echanges autour du devenir de la structure
14. Organisation bureau vote élections législatives
15. Compte rendu réunions & Point infos
16. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.



En préambule, il demande l'accord du conseil pour ajouter à l'ordre du jour les points suivants : information compost- recrutement saisonnier service technique – choix locataire appartements Mairie. **Ajouts validés à l'unanimité des présents**

En préambule à cette séance, une commission urbanisme s'est réunie pour évoquer divers dossiers en cours.

1. Approbation du dernier compte rendu validé à l'unanimité des présents

2. Secrétaire de Séance : Nelly Guillet

3. Périscolaire :

Pour mémoire, le service périscolaire du soir avait été supprimé à la rentrée 2021 faute de besoins suffisants des familles. Suite à un nouveau recensement organisé auprès des familles en Avril, il apparaît que l'absence d'accueil périscolaire est un élément très contraignant pour certaines familles. Après avoir rappelé que l'enjeu majeur de la commune est de maintenir son école et ses deux classes et précisé que Mme Delgrange est d'accord pour assurer le périscolaire le soir entre 16h30 et 18h, il est proposé aux élus de remettre en place le service périscolaire le soir entre 16h30 et 18h. **Soumise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité**

Concernant l'appel à la population pour la création d'un réseau de solidarité, quelques personnes ont fait part de leur disponibilité. Elles seront mises en relation avec les familles qui en feront la demande.

Concernant le périscolaire du mercredi et des vacances scolaires, il est rappelé qu'un accueil est proposé aux familles via le centre aéré des Marmottons (avec participation financière de la commune).

Concernant la demande de Mr et Mme Bouchier de pouvoir scolariser leur enfant sur une commune voisine pour répondre aux problématiques du périscolaire, Thomas Ottenheimer répond qu'avec l'accueil périscolaire à la pause méridienne et la remise en place de l'accueil périscolaire le soir, rien ne justifie désormais la demande de scolarisation ailleurs qu'à Vassieux. Il rappelle également la règle partagée par les maires des 5 communes du Vercors Drômois que les enfants restent scolarisés dans leur commune de résidence. Il rappelle enfin que le conseil d'école avait été consulté sur la demande de dérogation de cette famille et avait rejeté cette proposition en arguant le fait que cela pourrait « avoir un effet boule de neige » et à terme précipiter la fermeture d'une classe. Le conseil d'école avait donc demandé que toutes les options de garde (périscolaire, particulier, collectif...) soient étudiées et proposées pour répondre aux besoins des familles. En conséquence, Thomas Ottenheimer renouvelle son refus d'autoriser la scolarisation d'un enfant vassivain dans une autre école du plateau. Bien que la décision relève de sa seule décision, il demande à chaque élu d'exprimer son avis. Après un tour de table, l'ensemble des élus (à l'exception de Delphine Fauchoux) soutiennent cette position.

4. Tirage au sort des petits déjeuners : prochain petit déjeuner le 4 juin

5. Chapelle de la Mûre :

Les élus sont informés du succès de l'opération de financement participatif qui permettra l'acquisition d'une cloche pour la chapelle de la Mûre. La cloche sera commandée à l'entreprise Paccard qui propose aux donateurs de participer au coulage de la cloche. Les travaux de rénovation sont programmés fin Août - début Septembre. L'inauguration interviendra courant septembre.



6. Règlement et convention terrasses sur domaine public :

Afin de remettre à jour les occupations du domaine public, il est proposé de mettre en place un système de convention. Après analyse comparative avec les autres communes du plateau il est décidé de fixer un tarif annuel et de ne pas revaloriser le tarif saisonnier. Après échanges, le maintien du tarif saisonnier à 3 Euros/m² est approuvé à l'unanimité et le tarif annuel à 4,5 Euros/m² est approuvé à la majorité de 6 voix

7. Projet de convention pour accueil Chantier jeunes :

L'Espace de Vie Social de la Chapelle en Vercors propose aux communes d'offrir aux jeunes de 14 à 18 ans une première expérience professionnelle dans le cadre de chantiers d'une durée de 7 jours pendant les vacances estivales. Les élus accueillent très positivement cette proposition mais constatent ne pas avoir les moyens humains pour accueillir et encadrer correctement ce type de chantier cette année. Il est donc proposé aux élus de ne pas donner suite pour 2022 mais de faire le nécessaire pour le permettre en 2023. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents***

8. Recrutement d'un poste saisonnier :

Face à la charge de travail actuel du service technique -dont il est rappelé qu'une partie de la charge de travail concerne le Mémorial et le Musée de la Préhistoire- les travaux de pose de la signalétique touristique ont pris beaucoup de retard. Il est donc proposé de renforcer temporairement (environ 3 semaines) le service technique pour permettre de finaliser au plus vite ce chantier. ***Soumise au vote cette proposition est validée à l'unanimité des présents***

9. Compte rendu commission Environnement : synthèse présentée par Denis Pellissier

- Vente Parcelles boisées - droit de préférence communal : vu la très faible surface (847 m²) répartie sur 2 parcelles dont une enclavée dans du privé et vu le prix très élevé de la vente (1050 € avec frais soit près de 12 400 €/ha) et vu les bois présents sur parcelles (faible volume des arbres- ils ont été déjà été exploités) la commission à l'unanimité des présents propose de ne pas faire valoir ce droit.
- Alpage Chironne : convention et projet installation d'une nouvelle citerne souple pour alimenter les troupeaux en alpage : suite à la détérioration de la première "gourde" installée en 2004 (perforation/déchirement avec réparation de fortune via serre joint) le groupement pastoral de Chirone demande l'autorisation d'installer une réserve supplémentaire en aval de la première, en sécurité. Cette installation nécessite la coupe de quelques perches sans grande valeur et des terrassements pris en charge par le groupement. La première installation ayant probablement fait l'objet d'une autorisation orale (pas trace de convention) sans contrepartie, il est proposé un accord pour installation de la 2ème réserve avec signature d'un avenant à la convention de location du pâturage Communal de Vassieux (un peu plus de 10 ha) moyennant une contribution supplémentaire annuelle de 5 à 10 euros / an à définir.
- Affouage : Suite aux observations de l'ONF sur la coupe un peu trop importante de certains très petits brins (< à 10 cm de diamètre à hauteur d'homme) dans les derniers lots d'affouages, l'ONF propose de modifier le règlement. Même si les membres de la commission entendent la remarque, il la trouve un peu "sévère". Il est toutefois proposé d'accepter les demandes de modification à insérer dans le



règlement des prochains lots d'affouage et de préciser les points modifiés lors de l'attribution des lots. La liste des attributaires des lots sera également communiquée à ONF.

- Courrier de demande de recherche de terrains agricoles : Un agriculteur sur la commune de Châtelus ayant eu des problèmes de santé, sa fille et son frère recherchent des terrains à louer pour permettre une exploitation en Gaec (agrandissement). Au vu de la faible disponibilité de terrains sur notre commune et de la forte demande locale la commission pense que nous ne pouvons répondre favorablement à cette demande.

L'ensemble des décisions de la commission est validé à l'unanimité

Les élus sont par ailleurs informés de la proposition de l'ONF d'effectuer des travaux de futaie (financés à 60%). Au regard du montant global estimé des travaux et de la part d'autofinancement de la commune à hauteur de 40%, il est proposé de revoir le volume des travaux à la baisse. Denis Pellissier se chargera des discussions avec l'ONF.

10. Matériel déneigement :

Les élus sont informés qu'une seule entreprise -Dauphiné Poids Lourds - a répondu au marché de consultation pour l'acquisition d'un véhicule de déneigement équipé complémentaire. Les tarifs proposés sont conformes aux estimations (environ 160 000 Euros HT véhicules et équipements). Il est donc proposé de valider l'offre reçue. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité***

Concernant le choix de certains accessoires -notamment la lame de déneigement- deux élus (Dominique Guillet et Anthony Audrapt) accompagneront Yann Cerdan, responsable du service technique chez Dauphiné Poids Lourds pour voir les différents matériels proposés. Une décision sera prise à l'issue de cette visite.

Concernant le financement, la participation du Conseil Départemental à hauteur de 60% est actée. Elle sera officiellement votée par l'assemblée délibérante fin Juin. Par prudence, le marché ne sera notifié à Dauphiné Poids Lourds qu'après le vote de l'assemblée délibérante. C'est une belle réussite pour les élus du plateau d'avoir obtenu cette participation financière du Conseil Départemental.

Concernant la part d'autofinancement de la commune, il est proposé de souscrire un emprunt de 60 000 Euros sur 10 ans. Le recours à l'emprunt n'est pas indispensable mais, compte tenu des tensions internationales et de leurs possibles impacts sur l'économie, les élus ont préféré anticiper une forte hausse des taux d'intérêt et profiter de taux encore bas. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité***

11. Aménagements Urbains et Traversées village :

Les élus sont informés de l'avancée des recherches de financement pour les traversées de village :

Au niveau du conseil départemental, la commission aménagement voirie a indiqué être prête à accorder un soutien proche de 50% (grâce notamment à la bonification de 10% lié au dispositif « centres villes et villages » auquel la commune a été lauréate).

Au niveau du conseil régional, le dossier a été déposé. La région octroi une enveloppe de financements à l'échelle de la CCRV. Il appartiendra donc à la CCRV et la région de répartir l'enveloppe sur les différents projets intercommunaux. Une réponse est espérée d'ici l'automne.



Au niveau de l'Etat, il n'y a plus d'enveloppe financière disponible sur 2022. Notre dossier sera donc étudié en 2023 avec un soutien fort de Madame la Sous-Préfète. En synthèse, un financement à hauteur de 80% semble envisageable.

En conséquence, il est donc proposé de mandater le bureau d'études Relations Urbaines pour passer en « phase Projet » et il est également acté que les travaux ne pourront pas débiter cette année comme espérée. ***Soumise au vote, la proposition de passer en « phase projet » est validée à l'unanimité***

Thomas Ottenheimer insiste sur la complexité de monter des projets d'une telle envergure pour une petite commune de notre taille. Il rappelle l'objectif de faire le maximum de travaux en obtenant le taux maximum de subventions publiques sans dégrader durablement la situation financière de la commune.

Concernant le projet d'aménagement d'équipements sportifs complémentaires, la décision est reportée dans l'attente d'une meilleure visibilité sur le financement des traversées de village.

Concernant la communication autour de ces projets d'aménagements urbains, les élus estiment qu'à ce stade les comptes rendus des conseils municipaux suffisent. Une communication plus large via une réunion publique ou un publipostage sera envisagé lorsque le conseil sera en mesure de présenter des chiffrages définitifs et d'annoncer des dates de travaux précis.

12. Compte-rendu commission urbanisme et avancement révision du Plan Local Urbanisme

Suite à la rencontre organisée par le bureau d'études Alpicité avec les Personnes Publiques Associées (Chambre d'agriculture, Parc du Vercors, DDT, CCRV ...) autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les élus présents expliquent que la réunion a mis en évidence que faire valoir les spécificités de Vassieux sera un enjeu fort des prochains mois dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant avec de services de l'Etat -DDT principalement- de plus en plus rigoureux.

Concernant les dossiers d'urbanisme, la commission communale s'est réunie en préambule du conseil pour évoquer les difficultés rencontrées à la fois avec certains pétitionnaires (travaux réalisés sans autorisation, dossiers refusés) et avec les services instructeurs de la DDT (analyse des dossiers de plus en plus pointilleuse). Dans ce contexte où les élus ont une mission exclusive de contrôle et, dans un double souci de respect de la loi et de nécessaire équité entre les habitants, les élus du conseil municipal actent à nouveau le principe d'une application stricte du cadre réglementaire. Ce faisant, ils refusent de s'autoriser une quelconque souplesse –« fermer les yeux »- qui risquerait de les entraîner vers une certaine forme de favoritisme, de les exposer aux « foudres » des services instructeurs et de les obliger à définir un cadre « officieux » qui prendrait le pas sur le cadre « officiel ». Ils réaffirment toutefois leur volonté de défendre tous les dossiers ayant un intérêt communal et de contester toutes les décisions des services instructeurs jugés trop « sévères » ou « subjectives ».

13. Baraquements : échanges sur le devenir de l'ancienne chapelle

Suite au démontage des anciens baraquements, il ne subsiste plus qu'un seul baraquement de la reconstruction (l'ancienne chapelle), propriété du Conseil Départemental. La question de son devenir se pose. Bien qu'appartenant au Conseil Départemental, il est important que la commune se positionne et exprime au conseil départemental son avis. Après échange entre les conseillers, il est acté le principe d'une consultation des habitants selon des modalités à définir.

14. Gelinotte :

Concernant les mouvements sur la structure, le bureau d'études a rendu ses conclusions sur les études de sol et de structure menées cet hiver et ce printemps. La structure du bâtiment n'est pas en cause. Ce



sont les différentes sécheresses de ces dernières années qui expliquent les désordres constatés. Le bureau d'études recommande l'injection de résine pour remédier à ces désordres. Des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées.

Concernant l'avenir, l'exploitant actuel a fait part de l'abandon de son projet d'acquisition au regard des trop nombreuses difficultés rencontrées au cours des deux premières années de son bail (crise sanitaire, désordres sur le bâtiment). Son bail arrive à terme le 13 Janvier 2023. Les élus réaffirment leur souhait de vendre le bien.

Il est donc acté qu'une fois reçue les devis pour les travaux de renforcement du bâtiment, le conseil municipal en lien avec l'exploitant actuel fixe les modalités de mise en vente.

15. Demande de location pour appartement Mairie :

4 demandes ont été reçues et c'est le dossier de Maxime Reymond qui est retenu à l'unanimité.

16. Compost :

Rachel Magnin, en charge de ce dossier informe que les bacs de composts collectifs, seront installés par la CCRV et l'association Compost et Territoire sur notre commune. La gestion se fait sur la base du volontariat. A ce jour, l'équipe des référents de site est composée de deux conseillères municipales (Delphine Fauchaux et Rachel Magnin) et deux habitants volontaires (Carole Achard et Jacques Rougier). La CCRV assure l'approvisionnement de la matière sèche en cas de besoin.

Les composts collectifs seront installés le 7 juin à proximité de la salle des fêtes avec un lancement officiel le 29 juin.

17. Campanules :

Une réunion avec les communes du Vercors (Rachel Magnin représentait la commune) et le bureau d'étude idée territoire a été organisé en Mai autour du devenir de ce bâtiment. Un diagnostic a été réalisé. Parmi les scénarios envisagés, celui d'un usage mixte des bâtiments a été retenu. Deux autres réunions sont d'ores et déjà programmées en Juin et Juillet pour finaliser la réflexion...

18. Organisation bureau vote élections législatives : prévoir les permanences pour assurer le bureau de vote- nous allons demander aux habitants qui le souhaitent de prêter main forte.

19. Compte rendu réunions & Point infos

- ✓ **Point manifestations sportives :** des avis sont désormais demandés aux communes sur les manifestations et notamment sur les manifestations sportives automobiles ou motorisées. Thomas Ottenheimer informe qu'il sollicitera la commune pour se positionner sur ce type de manifestation
- ✓ **Lancement livre VESPA** le 10 juin- invitation sera lancée à la population
- ✓ **Réunion SDED :** suite à une revalorisation des tarifs du réseau de chaleur à compter du 1^{er} juillet, une réunion publique sera organisée par le SDED avec les abonnés de la commune
- ✓ **Cérémonie du 21 juillet :** Une réunion publique sera organisée pour collecter les attentes et propositions de la population pour la cérémonie au martyrologe



20. Questions diverses

- ✓ Remerciements Jean Léo convention Jardins Partagés : 7/8 personnes motivées pour faire vivre ces jardins

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

- La secrétaire de séance, Nelly GUILLET

provisoire

